



Règlement du Prix des libraires Produit en Bretagne Édition 2025

Article 1 : L'Association PRODUIT EN BRETAGNE située 2 Avenue de Provence - 29200 BREST organise « Le Prix des libraires PRODUIT EN BRETAGNE 2025 », dont la période de vote s'étend de mi-avril à fin juin. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à celui-ci.

Article 2 : Le Prix des libraires PRODUIT EN BRETAGNE s'adresse aux livres édités par une maison d'édition implantée dans l'un des 5 départements de la Bretagne historique (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan).

Article 3 : 2 catégories sont mises en place dans le Prix des libraires PRODUIT EN BRETAGNE 2025 : catégorie adulte et catégorie jeunesse.

Article 4 : Peut concourir au Prix des libraires PRODUIT EN BRETAGNE un ouvrage répondant aux conditions suivantes :

- sorti entre le 1^{er} mai 2024 et le 30 avril 2025
- édité par une maison d'édition implantée dans l'un des 5 départements de la Bretagne historique.
- relevant de la littérature ou du loisir (sont exclus : ouvrages académiques, religieux, juridiques, politiques, revues, et jeux)

Article 5 : Le Prix des libraires PRODUIT EN BRETAGNE se base sur un fichier fourni cette année par la base Electre (qui référence l'ensemble des ouvrages édités en France).

Article 6 : Afin de garantir la diversité des lauréats et de favoriser la découverte de nouveaux talents éditoriaux et littéraires, une maison d'édition ne peut pas être récompensée deux années d'affilée pour un ouvrage réalisé par le même auteur. Les ouvrages concernés ne pourront pas concourir et figurer dans la sélection.

Article 7 : La sélection du Prix des libraires PRODUIT EN BRETAGNE s'effectue en 2 temps

Étape 1 : Un jury de 10 libraires bretons sélectionne chacun **3 coups de cœur maximum par catégorie** à partir de la liste complète.

Étape 2 : Cette présélection est soumise à l'ensemble des libraires bretons, qui votent électroniquement pour un ouvrage dans chaque catégorie.

Les ouvrages ayant obtenu le plus de votes sont déclarés lauréats (1 adulte + 1 jeunesse).

Les modalités techniques seront précisées aux participants au moment du vote.

Article 8 : Des actions de promotion sont menées en partenariat avec les maisons d'édition lauréates, et avec les partenaires du prix (notamment les Espaces Culturels E.Leclerc). La promotion organisée par PRODUIT EN BRETAGNE complète celle des maisons d'édition, qui sont invitées à utiliser :

- Le logo du Prix des libraires PRODUIT EN BRETAGNE 2025
- Les publications des réseaux sociaux
- Les événements dédiés

Article 9 : Les maisons d'édition lauréates s'engagent à fournir les éléments demandés par PRODUIT EN BRETAGNE pour la promotion du Prix des libraires PRODUIT EN BRETAGNE 2025.

Article 10 : Le fait d'accepter le Prix implique l'adhésion pleine et entière du présent règlement. Celui-ci peut être obtenu sur simple demande à l'adresse suivante :

Produit en Bretagne
2 Avenue de Provence - 29200 BREST
Tél : 02 98 47 94 88
Mail : alan.blanchet@produitenbretagne.bzh
Contact : Alan Blanchet